

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1311

8 juillet 2009

SOMMAIRE

A.G. Buildings S.A.	62887	Gespro Invest S.A.	62922
AIM Fund SICAV	62885	IDS Scheer Luxembourg S.A.	62882
Alutech S.à r.l.	62892	IP Lux 1 S.à r.l.	62887
Ambrinvest S.A.	62905	Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	62906
American Continental Properties International 2 (Luxembourg) S.A.	62884	Kaola S.à r.l.	62921
Arcadis Gestion	62918	Klepierre Meteores	62888
Autovitres S.à r.l.	62928	La Mondiale Europartner S.A.	62889
Ba'dol S.A.	62905	Liegeois S.A.	62896
Bahnhof Holdings A.G.	62892	Luxadvor S.A.	62901
BB Groupe S.A.	62886	Matarrese S.à r.l.	62902
Blue Azur S.A.	62904	Mondi Business Papers	62890
Brasserie-Pizzeria MATARRESE s.à r.l. ..	62902	Müller & Weygandt Holding S.à r.l.	62882
Cefarg Finance S.A.	62921	New Technologies Lux	62893
Centre Bourbon	62921	Nordkapp SA	62905
Codebi	62888	Nulux Nukem Luxembourg GmbH	62889
Cody Internet Ventures S.A.	62899	Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A.	62884
Columbus Participations Lux S.à.r.l.	62899	Participations et Investissements Minéraux	62887
Colupa	62884	PBG Soda Can Holdings S. à r.l.	62891
Covidien International Finance S.A.	62891	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.	62925
Creacubo s.à r.l.	62897	Pomme Holding S.A.	62904
Cube Communications Infrastructure S.C.A.	62902	Reales Holding S.à r.l.	62904
Danube JointCo S.à r.l.	62920	Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR	62889
Dolomies et Chaux	62888	Rhine Properties S.à r.l.	62893
Element Six Abrasives S.A.	62885	Schlumberger Europa	62918
European Quality Fund	62917	Securitas Investments Luxembourg S.à r.l.	62891
Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l.	62886	Servi-Prestations	62917
Financière 07	62882	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR	62887
Fondation Crèche de Luxembourg	62899	Tanglewood Finance S.à r.l.	62890
FPSPi Sicav	62906	Tecpro Technology & Process S.A.	62893
Free Lands S.A.	62897	World Architecture S. à r.l.	62883
GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA	62890	World Motor Holdings II S. à r.l.	62883
GDP	62902		
Gencor S.A.	62893		

Financière 07, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 71.449.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur René SCHLIM, Administrateur, employé privé, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 5 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour FINANCIERE 07

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009071478/22.

(090084850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Müller & Weygandt Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 103.297.

—
L'adresse des associés suivants a changé et se trouve à présent au:

- Silverfleet Second Nominees Limited, avec siège social au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni

- Silverfleet PSPS Nominees Limited, avec siège social au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni

- Silverfleet BOS Nominees Limited, avec siège social au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni

- Silverfleet Holborn Nominees Limited, avec siège social au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Référence de publication: 2009071460/15.

(090084940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

IDS Scheer Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.617.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10/12/08

Conseil d'Administration

Suite à la démission de Monsieur Claude Bouillon en qualité de commissaire aux comptes, l'assemblée a décidé de nommer Madame Virginie Leveque, demeurant à B-1342 Limelette, 35, rue du Charnois comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Tanguy Petre / Virginie Leveque / Claude Bouillon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009076255/17.

(090090290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

World Architecture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.223.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société a décidé en date du 28 mai 2009:

- d'accepter la démission de Madame Nathalie Crahay de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 janvier 2009; et

- d'accepter, avec effet au 8 janvier 2009, la nomination de Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au titre de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009076241/17.

(090090634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 24 décembre 2008, qu'INVESTINDUSTRIAL IV, L.P. a transféré à BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fond d'investissement spécialisé, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312, 9 375 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euros chacune.

2) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 24 décembre 2008, qu'INVESTINDUSTRIAL IV, L.P. a transféré à BI-Invest Ventures Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 22, Grenville Street, P.O. Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 99593, 1 000 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euros chacune.

3) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 24 décembre 2008, qu'INVESTINDUSTRIAL IV, L.P. a transféré à Upper Brook Street Investments II LLP, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro OC 333597, 625 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euros chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial IV, L.P. détient 114 000 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF détient 9375 parts sociales;
- BI-Invest Ventures Limited détient 1000 parts sociales; et
- Upper Brook Street Investments II LLP détient 625 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009076242/32.

(090090645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

American Continental Properties International 2 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.589.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juin 2009, que:
Sont réélus Administrateurs, pour une durée d'une année, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Rodolphe GERBES, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Est élue Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009076244/22.

(090090672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Colupa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 28.367.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 avril 2009, que:
Sont réélus en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Alfred DENONVILLE, demeurant au 4, avenue des Ramiers, B-1950 Kraainen (Belgique),

- Monsieur Raymond DENONVILLE, demeurant au 7, avenue G. Abeloos, B-1200 Woluwé Saint Lambert (Belgique),

- Monsieur Guy FERBUS, demeurant au 5, avenue des Cèdres, B-1970 Wezembeek-Oppem (Belgique),

- Madame Danièle FERBUS, demeurant au 4, avenue des Ramiers, B-1950 Kraainen (Belgique).

Est élu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Jean DENONVILLE, demeurant au 8, rue de Vignée, B-5580 Villers-sur-Lesse (Belgique).

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009076245/20.

(090090688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.737.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2009

- Est rayé Commissaire Callens, Pirenne, Theunissen & Co ayant son siège social au 74, Rue Adolphe Fischer, L - 1521 Luxembourg à partir du 26 mai 2009.

- Est nommé commissaire Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg avec effet du 26 mai 2009.

- Le nouveau mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009076240/17.

(090090629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

AIM Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.258.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 4 mai 2009, décide:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Gerald Diglas en tant qu'administrateur, avec effet au 17 septembre 2007, en remplacement de Messieurs Christian Freiling et Martin Wachter tous deux démissionnaires en date du 17 septembre 2007.

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Ernst ABENSPERG UND TRAUN

20, Rathausstrasse, A-1011 Vienne, Autriche

Monsieur Friedrich KIRADI

17/1, Schottenring, A-1011 Vienne, Autriche

Monsieur Gerald DIGLAS

20, Rathausstrasse, A-1011 Vienne, Autriche

- de renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Ces mandats seront valables pour une période d'un an jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été désignés.

Pour AIM FUND SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009076243/25.

(090090656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt 027403/211/702 du 20 février 2006, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente. Les administrateurs suivants ont été nommés jusqu'au 28 février 2009 alors qu'il fallait simplement mentionner jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 en l'année 2009:

Stuart Brown

Deborah Ann Farnaby

Martin Hess

Carl Christian Hultner

Cyrus Jilla

Jonathan Ernest Maxmillan Oppenheimer

Michel Alloo

Marc Van Sande

Ailbhe Jennings

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009076253/29.

(090090139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

BB Groupe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.820.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C - n° 383 du 25 mai 2001.

Quatrième résolution

L'Assemblée entérine la démission de Mr Daniel-Louis Deleau, Administrateur.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mr Thierry MARRAUD, né le 30 avril 1942 à Vichy (France), demeurant professionnellement à F-92800 Puteaux 31/32, Quai de Dion Bouton, en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 avril 2009 pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Annuelle de 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée entérine la démission de Mr Jeannot Wengler, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée nomme la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sarl, sis 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen - représentée par Mr Wim Van Cauter, en tant que Commissaire aux Comptes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée 2012.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2009076252/24.

(090090817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.024.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire prise par l'associé unique en date du 9 juin 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Bob FABER de son poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 9 juin 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 9 juin 2009.

Monsieur Alain HEINZ est désigné pour une période illimitée néanmoins son mandat peut être révoqué ou remplacé lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009076254/20.

(090090173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009076279/10.

(090090370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

IP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.604,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.246.

1/ Par résolutions signées en date du 20 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet au 12 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 12 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

2/ Par résolutions signées en date du 26 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Adam Meehan, avec adresse au 111-115, De Lairestraat, 1075 HH Amsterdam, Pays Bas, de son mandat de gérant A, avec effet au 31 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de David John Walton, avec adresse au 59/2 Havlickovy sady, 120 00 Prague 2-Vinohrady, République Tchèque, au mandat de gérant A, avec effet au 31 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071468/20.

(090084916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009076167/220/13.

(090090284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.179.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mars 2009, les membres du Conseil d'Administration ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Frédéric Meessen, avec adresse au 6, Rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique, de son mandat de délégué à la gestion journalière, avec effet 31 mars 2009.

2. Nomination de Jean-Louis Colette, avec adresse au 16, Avenue des Créneaux, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, au mandat de délégué à la gestion journalière, avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Le délégué à la gestion journalière a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Le délégué à la gestion journalière a notamment le pouvoir d'effectuer seul tout paiement dans le cadre de la gestion journalière de la Société dont le montant n'excède pas EUR 10.000,-.

Le délégué à la gestion journalière peut en outre effectuer tout paiement au nom de la Société pour un montant supérieur à EUR 10.000,- en agissant conjointement avec un Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076038/21.

(090090676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Klepierre Meteores, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009076042/10.

(090090588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 novembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2009 et qui se tiendra en 2009.

3. Nomination de Frédéric Meessen, avec adresse au 6, Rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique, au mandat de délégué à la gestion journalière, avec effet au 15 avril 2008, et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2009 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076046/20.

(090090680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Codebi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.349.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, demeurant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Madame Marianne REPLLINGER, comptable, demeurant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

- Madame Patricia PRIMA, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en remplacement de Messieurs Thierry FLEMING, John SEIL et Luc HANSEN.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- HOPARGEST S.A., Société Anonyme, 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en remplacement de la société anonyme AUDIEX S.A.

Le siège social est transféré au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076068/24.

(090090692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.940.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- 1.) Monsieur Alain GAJAN, Président
- 2.) Monsieur Patrice BONIN, Vice-Président
- 3.) LA MONDIALE
- 4.) LA MONDIALE PARTENAIRE
- 5.) LA MONDIALE PARTICIPATIONS
- 6.) AEGON INTERNATIONAL N.V.

Est renommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- KPMG Audit, Luxembourg.

Le 2 juin 2009.

Pour extrait conforme

Alain GAJAN

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009076069/23.

(090090733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Nulux Nukem Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 12.118.

—
Nach Übernahme der DRESDNER BANK AG durch die COMMERZBANK AG sind die Gesellschafter der NULUX NULEM LUXEMBURG GmbH folgende:

- COMMERZBANK AG, Kaiserplatz, D-60311 Frankfurt am Main: 99 Anteile
- NUKEM GmbH, Industriestrasse, 13, D-63754 Alzenau: 99 Anteile
- Herr John SEIL, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 2 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juni 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009076070/14.

(090090736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.482.

—
Extrait de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 29 mai 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 29 mai 2009 la décision suivante:

- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise de la Société, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

Réviseur d'entreprise:

- KPMG Audit S.à.r.l.

Corinne Muller
Mandataire

Référence de publication: 2009076274/17.

(090090773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

Par résolutions signées en date du 29 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 mai 2009.

2. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 mai 2009.

3. Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076266/19.

(090090623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.396.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 juin 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076268/13.

(090090637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.753.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.761.

Par résolutions signées en date du 8 juin 2009, l'actionnaire unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange

- David Edwin Fisher, avec adresse au 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel

- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076262/22.

(090090614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Securitas Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.297.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.735.

—
En date du 14 décembre 2005, l'associé Securitas Holdings Ireland, avec siège social au 1, Ground Floor Plaza, Dublin 1, Irlande, a transféré la totalité de ses 274.595 parts sociales à Securitas Sverige Finans AB, avec siège social à 102 28 Stockholm, Suède.

En conséquence, l'associé unique de la société est Securitas Sverige Finans AB, qui détient 274.595 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076264/15.

(090090619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.205.

—
Par résolutions signées en date du 29 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet au 28 mai 2009.

2. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet au 28 mai 2009.

3. Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 28 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 28 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076265/19.

(090090621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la société tenue en date du 4 juin 2009 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société (l'Assemblée) en date du 4 juin 2009, que:

- les mandats de Messieurs Anton Stadtbaumer, Michelangelo Stefani, Kevin DaSilva, Erik De Gres et Eric Green comme administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de la Société clos au 28 septembre 2009.

- le mandat de Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprise est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de la Société clos au 28 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Covidien International Finance S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009076248/20.

(090090764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Bahnhof Holdings A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.278.

Le bilan au 31.12.2008 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076306/11.

(090090477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Alutech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. de Esch/Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 43.513.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Monsieur Renato AGOSTINI, né le 05/08/1952, demeurant à L-3782 TETANGE, 3a, rue du Parc.,
ci-après dénommé "le Cédant",

et

Monsieur Eric MANFREDI, né le 13/10/1967, demeurant à F-54400 COSNES ET ROMAIN, 37, rue de Tourraine,
ci-après dénommé "le Cessionnaire",

il a été convenu ce qui suit:

Préambule: propriété des parts sociales

Le cédant déclare détenir en pleine propriété 51 parts sociales de la société ALUTECH S.ar.l., établie et ayant son siège social à L-4149 ESCH/ALZETTE, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B43.513.

Art. 1^{er}. Cession et Acquisition. Le Cédant cède indivisiblement au Cessionnaire, qui accepte, 51 parts sociales de la Société aux conditions énoncées aux présentes.

Lesdites parts sociales sont cédées quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature de la présente.

Art. 2. Prix. Le prix de cession des parts sociales cédées a été fixé à 375.000.- € (trois cent soixante quinze mille euros).

Art. 3. Clause de réserve de propriété. Le transfert de propriété des 51 parts sociales s'opérera uniquement lorsque le prix de 375.000.- € sera payé entre les mains du cédant. Le paiement doit intervenir au plus tard 1 mois à compter de la signature de la présente. Passé ce délai, la présente convention devient caduque et non-avenue.

Art. 4. Dispositions générales. Le Cessionnaire déclare être parfaitement au courant de l'état financier de la Société.

Le Cessionnaire entre dans tous les droits et actions attachés aux parts sociales cédées à partir de la signature de présente et décharge expressément le Cédant de tout passif éventuel.

Le Cessionnaire reconnaît avoir reçu connaissance, avant ce jour:

- Des statuts à jour,
- De tout document l'informant de la situation financière, économique et autre de la société

Art. 5. Clause de sauvegarde. La nullité de l'une ou l'autre clause n'entraînera pas la nullité de la présente transaction dans son ensemble. En pareille hypothèse les parties s'engagent à donner à la clause non valide l'interprétation qui se rapproche le plus de la volonté exprimée dans la présente transaction.

Art. 6. For. La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont compétents pour connaître de tout litige afférent à l'interprétation ou la mise en oeuvre de la présente convention.

Signé à Luxembourg, en 3 exemplaires originaux, dont un exemplaire a été remis à chacune des parties signataires, le 20.05. 2009.

Signature / Signature

Le Cédant / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2009076272/43.

(090090738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Tecpro Technology & Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 70.530.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotions S.A.

Signature

Référence de publication: 2009076290/11.

(090090454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

New Technologies Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076294/10.

(090090445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Gencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.067.

Les comptes annuels au 31.05.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076297/10.

(090090495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Rhine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 121.264.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June,

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Deutsche Bank Luxembourg S.A., a company incorporated as a société anonyme and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 9164,

here represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 8, 2009,

ECO Luxembourg S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118562,

here represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 8, 2009,

ECR Luxembourg S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118580,

here represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 8, 2009,

Handarost Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cyprus, having its registered office at 12, Esperidon Street, CY -P.C. 1087 Nicosia and recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number Chypre HE 182934,

here represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Nicosia, on June 4, 2009,

Marvico Investments Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cyprus, having its registered office at 2, Kastoros Street, CY - 1087 Nicosia and recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number Chypre HE 159045,

here represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Nicosia, on June 8, 2009,

The said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the members of Rhine Properties S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 121264, and having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, incorporated pursuant to the deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing at that time in Remich, Grand Duchy of Luxembourg on November 9, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2374 on December 20, 2006. The articles of association of the Company have not been modified since then (hereinafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Amendment of Article 12 of the Articles of Association of the Company;
2. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolution:

Sole Resolution:

The general meeting resolves to amend Article 12 of the Articles of Association, to be read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by up to five managers (the "Managers" and each a "Manager"), who can be Members or not. All Managers together form the "Board of Managers".

Any Member, or group of Members, holding at least 25% of the share capital of the Company shall have the right to propose a list of candidates out of which the Members' Meeting shall appoint at least one Manager.

A Manager may be dismissed freely at any time and without specific cause by the Members' Meeting.

The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of one of its Managers."

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more managers, acting alone or jointly (the "General Managers" and each a "General Manager"). Their appointment and powers shall be determined by unanimous resolution of the Board of Managers, whereas their revocation shall be determined by a resolution of the Board of Managers passed with a simple majority."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juin,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Deutsche Bank Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9164,

ici représenté par Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 8 juin 2009,

ECO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118562,

ici représenté par Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 8 juin 2009,

ECR Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118580,

ici représenté par Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 8 juin 2009,

Handarost Limited, une société constituée et existant sous les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 12, Esperidon Street, CY - P.C. 1087 Nicosie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 182934,

ici représenté par Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie en date du 4 juin 2009,

Marvico Investments Limited, une société constituée et existant sous les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 2, Kastoros Street, CY - 1087 Nicosie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 159045,

ici représenté par Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie en date du 8 juin 2009,

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en qualité d'associés de Rhine Properties S.à r.l., une société constituée en tant que société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre Luxembourgeois de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 121264, et ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil résidant alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2374 du 20 décembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été amendés depuis lors (ci-après, la "Société").

Le comparant représentant l'entière du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 12 des Statuts de la Société;
2. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont requis le notaire d'instrumenter la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale décide d'approuver la modification de l'article 12 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société sera gérée par cinq gérants au maximum (les "Gérants" et chacun un "Gérant") qui peuvent être ou non Associés. Tous les Gérants forment ensemble le "Conseil de Gérance".

Tout Associé, ou groupe d'Associés, détenant au moins 25% du capital social de la Société aura le droit de proposer une liste de candidats sur laquelle l'Assemblée des Associés désignera au moins un Gérant.

Les Gérants sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique par l'Assemblée des Associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul Gérant.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société par rapport à sa gérance peuvent être déléguées à un ou plusieurs gérants généraux, directeurs ou représentants, Gérants ou non, Associés ou non, agissant individuellement ou ensemble (les "Gérants Généraux"). Leur nomination et pouvoirs seront déterminés par résolution unanime du Conseil de Gérance, tandis que leur révocation sera décidée par une résolution du Conseil de Gérance adoptée par une simple majorité."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009. LAC/2009/22902. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009076325/5770/139.

(090090160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Liegeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4135 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 114.759.

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "LIEGEOIS S.A.". R.C.S. Luxembourg B.114759, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 988 du 19 mai 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin avec effet immédiat;
- 2) Modification subséquente de la première phrase de l'article 2, des statuts;
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

Le siège social est transféré à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin avec effet immédiat.

En conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Pétange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Majerus, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. LAC/2009/23169. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077701/5770/46.

(090091852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Creacubo s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 10, rue Arthur Useldinger.

R.C.S. Luxembourg B 131.995.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 24 juin 2009.

CREACUBO sàrl

L-4351 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009076992/13.

(090091221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Free Lands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 85.160.

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FREE LANDS S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 85.160, ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 568 du 11 avril 2002. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Erwin Vande Cruys, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Libération du capital social à hauteur de 100%, de sorte à verser au capital social actuellement libéré de 7.750,- €, correspondant à 25% la somme de 23.250,- €, correspondant à 75%.

2. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société par l'ajoute d'une 6e alinéa.

3. Election des membres du Conseil d'Administration, leur mandats se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

4. Nomination d'un commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

5. Nomination d'un administrateur-délégué, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 et pouvant engager la société sous sa seule signature.

6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de libérer le capital social à hauteur de 100%, le capital ayant été uniquement libéré à hauteur de 25%, soit EUR 7.750,- lors de la constitution. La libération se fait par apport en espèces de EUR 23.250,-, soit 75% du capital social.

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré lors de la constitution EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1. Monsieur Eric MENINI	27.900,-	6.975,-	20.925,-	279
2. Madame Sabine NISSELE, vve Helbling	3.100,-	775,-	2.325,-	31
TOTAL:	31.000,-	7.750,-	23.250,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article 4, avant dernier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. 6^{ème} alinéa.** La Société a également pour objet l'achat, la location et la vente de tous véhicules."

Troisième résolution

L'Assemblée décide également de modifier l'article 4, deuxième alinéa concernant l'objet de la société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. deuxième alinéa.** La Société peut également emprunter notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies par voie d'émissions d'obligations qui pourront être convertibles et/ou subordonnées et de bons. Par ailleurs la société peut garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes: Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Eric MENINI, directeur de société, né le 2 octobre 1960 à Montbéliard (FR), demeurant à F-24140 Montagnac, La Bertinie.

b) Monsieur Paul MENINI, retraité, né le 2 décembre 1926 à Herimoncourt (FR), demeurant à F-25400 Exincourt, 31, rue Pasteur.

c) Madame Sabine NISSELE, veuve HELBLING, sans profession, née le 16 décembre 1955 à Saverne (France), demeurant à F-24440 Beaumont, Le Moulin de Joannes.

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- EWA REVISION S.A., établie et ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937.

Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Eric MENINI, prémentionné, qui pourra engager la société sous sa seule signature.

Les mandats des administrateurs, du commissaire et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-P. Van Waelem, I. Dias, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. LAC/2009/23180. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077337/95.

(090092310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Cody Internet Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.542.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009077005/12.

(090090928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Columbus Participations Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.816.

Les comptes annuels pour la période du 23 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077015/12.

(090090891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Fondation Crèche de Luxembourg.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 12, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg G 144.

COMPTES 2008

Rapport du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice 2008, du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu me confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, j'ai effectué ma mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

J'ai constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2008 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1 561 342 et la variation positive du patrimoine de l'exercice à EUR 566 795 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises. Je n'ai pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

Le 27 avril 2009.

Vinciane Istace.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

<i>Actif</i>	31-Dec-08 EUR	31-Dec-07 EUR
1. Valeurs réalisables		
1.1. Assurances	795,068	405,989
1.2. Titres Cegedel	68,880	47,040
1.3. Or	99,185	92,170
1.4. Subvention Ministère de la Famille à recevoir	22,310	22,310
1.5. Subvention Ville de Luxembourg à recevoir	101,403	91,052
1.6. Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte à recevoir	12,500	-

1.7. Contributions parentales à recevoir	10,760	6,690
1.8. Divers à recevoir	526	1,220
1.9. Indemnités de maladie à recevoir	425	732
2. Valeurs disponibles		
2.1. C.C.P.	69,538	20,801
2.2. B.I.L.	5,829	4,868
2.3. Banque de Luxembourg	373,966	37
2.4. BGL	-	294,712
2.5. Caisse	370	56
3. Charges constatées d'avance		
3.1 Assurances et divers	582	891
TOTAL ACTIF	1,561,342	988,567

Passif

	31-Dec-08	31-Dec-07
	EUR	EUR
1. Capitaux propres		
1.1. Patrimoine	949,533	803,185
1.2. Variation du patrimoine	566,795	146,348
2. Dettes à échéance < 1 an		
2.1. Factures à payer	5,041	6,773
2.2. Sécurité Sociale	27,505	7,795
2.3. Impôts sur salaires à payer	1,802	9,007
2.4. Ajustement rémunérations (conv. coll.)	390	6,080
3. Produits constatés d'avance		
3.1. Contributions parentales payées d'avance	10,276	9,380
TOTAL PASSIF	1,561,342	988,567

Notes aux comptes

Principe de valorisation: Les investissements (valeurs réalisables 1.1 à 1.3) sont évalués à leur valeur liquidative.

Fin de la convention entre la Ville de Luxembourg et la Fondation Crèche de Luxembourg:

Le collège échevinal s'est déclaré d'accord pour donner droit à la proposition de continuer jusqu'au 30 juin 2009 à subvenir à titre exceptionnel aux frais d'exploitation de la Crèche de Luxembourg, étant entendu que le comité de direction de la Crèche de Luxembourg a consenti, dans les meilleurs délais et jusqu'au 30 juin 2009 au plus tard, d'une convention Maison Relais avec le Ministère de la Famille pour assurer son financement et son fonctionnement futur.

PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2008

	31-Dec-08	31-Dec-07
	EUR	EUR
Charges		
1. Charges en relation avec l'activité		
1.1. Frais d'alimentation	26,955	25,902
1.2. Frais de mobilier	3,739	-
1.3. Frais d'animation	4,386	2,996
1.4. Assurances / taxes/abonnements	3,973	4,716
1.5. Frais de langes	5,807	5,697
1.6. Frais médicaux	6,325	5,891
1.7. Remboursements parents	400	750
1.8. Frais administratifs	840	962
1.9. Frais de communication	1,384	1,743
1.10. Frais électroménager et petit équipement	11,412	7,712
1.11. Frais bancaires	870	808
1.12. Formation / Divers	3,650	1,986
1.13. Hygiène des locaux	2,761	2,130
1.14. Frais d'eau - gaz - électricité	17,586	14,880
1.15. Frais contrat entretien HACCP (entretien locatif)	1,327	874
1.16. Frais conseiller médical	680	680
1.17. Frais financés par des dons	-	1,368

2. Charges de personnel		
2.1. Salaires	609,485	595,030
2.2. Cotisations sociales	183,638	177,748
2.3. Impôts sur salaires	61,718	43,750
3. Charges à reporter/à imputer		
3.1. Charges à reporter (factures à payer en 2007)	(526)	(4,525)
3.2. Charges à imputer (factures à payer en 2008)	5,041	6,773
TOTAL CHARGES	951,453	897,870
VARIATION DU PATRIMOINE (Gain)	566,795	146,348
TOTAL	1,518,248	1,044,218

	31-Dec-08	31-Dec-07
	EUR	EUR
1. Subsidés		
1.1. Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte	12,500	12,500
1.2. Ministère de la Famille	22,310	22,310
1.3. Ville de Luxembourg	377,733	357,482
2. Dons		
2.1. Don Fondation Leir	3,000	3,000
2.2. Dons privés	5,090	12,023
3. Contributions parentales	654,847	583,847
4. Produits financiers		
4.1. Assurances - La Luxembourgeoise	389,079	14,863
4.2. Coupons Cegedel	1,178	1,071
4.3. Intérêt sur comptes courant et dépôt à terme	10,899	12,223
4.4. Variation plus-value non-réalisée sur Or	7,015	14,844
4.5. Variation plus-value non-réalisée sur Cegedel	21,840	10,080
5. Autres produits		
5.1. Indemnités de maladie	13,653	3,301
6. Produits à reporter/à imputer		
6.1. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2007)		(9,380)
6.2. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 2006)		6,055
6.3. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2008)	(10,276)	
6.4. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 2007)	9,380	
TOTAL REVENUS	1,518,248	1,044,218
TOTAL	1,518,248	1,044,218

Notes aux comptes

Total des recettes extournées car prises en compte au titre de 2007:	EUR	122,004
Total des charges extournées car prises en compte au titre de 2007:	EUR	29,655

Référence de publication: 2009076968/118.

(090090957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Luxadvor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.274.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Extrait sincère et conforme
LUXADVOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009076902/20.

(090091359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

GDP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.342.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2009

Acceptation de la démission de Monsieur Denis DRUMMOND en tant que Gérant de la société.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marc BERNDT demeurant au 4, Impasse des Frères Dheret, F-78700 Conflans Sainte Honorine, comme nouveau Gérant de la société en remplacement de Monsieur Denis DRUMMOND démissionnaire.

Pour la société

GDP

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009076919/17.

(090091551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Ordinaire du 23 Avril 2009

En date du 23 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alain Devresse, de Monsieur Renaud de Matharel et de Monsieur Robert Tellez en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil de Surveillance

Signatures

Référence de publication: 2009076912/16.

(090091418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Matarrese S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brasserie-Pizzeria MATARRESE s.à r.l.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 40.278.

—
L'an deux mille neuf, le quinze mai,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

L'associé/gérant

1.- Monsieur Raffaele MATARRESE, gérant de sociétés, né à Noci (I) le 24 novembre 1957 demeurant actuellement à L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach et l'associée

2.- Madame Paula Cristina FIGUEIREDO ROSA, serveuse, née à Fiolhoso-Murça (P) le 7 février 1975, demeurant à L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach.

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE-PIZZERIA MATARRESE S.à r.l." ayant son siège social à L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 1992 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 1^{er} octobre 1992

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 40.278

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que Madame Paula Cristina FIGUEIREDO ROSA est devenue propriétaire d'une (1) part sociale suite à une cession de part datée de ce jour par laquelle Monsieur Raffaele MATARRESE, préqualifié lui a cédé une (1) des ses parts sociales.

Acceptation de la cession de parts

Monsieur Raffaele MATARRESE, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Lesquels associés confirmés, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises par eux à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en "MATARRESE S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MATARRESE S.à r.l."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3**. La société a pour objet l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles pour compte propre.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Troisième résolution

Les associés confirment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique, Monsieur Raffaele MATARRESE, préqualifié, lequel pourra en toutes circonstances valablement représenter et engager la société par sa seule signature, y compris et le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Quatrième résolution

Les associés décident, suite à la cession de part de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6**. Le capital social de la société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, attribuées comme suit:

1.- Monsieur Raffaele MATARRESE, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2.- Madame Paula Cristina FIGUEIREDO ROSA, une part	1
Total: cent parts	100

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MATARRESE, P.C. FIGUEIREDO ROSA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19606. Reçu 75,- €. (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009077356/206/75.

(090092455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme BLUE AZUR S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 18 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Edoardo Tubia / Signature

Référence de publication: 2009076886/15.

(090091610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 109.264.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance prises en date du 16 juin 2009:

1. que le siège de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg.

Luxembourg, le 17/06/2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009076884/13.

(090091201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pomme Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 46.226.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 20 mai 2009 à 10.00 heures*

Acceptation des démissions de Messieurs Marc Ambroisien et Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier de leur mandat d'Administrateur en date du 20 mai 2009 et de la société H.R.T. REVISION S.à.r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 20 mai 2009

Nomination en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Monsieur Vincent Martelange, né à Bastogne (Belgique) le 3 mai 1979, demeurant au 13 Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach, Monsieur Thierry Kohnen, né à Verriers (Belgique) le 22 juin 1972, demeurant au 79B Ouren, B-4790 Burg Reuland, Monsieur Geert Dirckx, né à Maaseik (Belgique) le 10 octobre 1970, demeurant au 12 rue des Calvaires, B-6780 Wolkrange.

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société DEC Sàrl, ayant son siège social sis 66 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 143.543.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Transfert du siège social de la société du 16 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009076891/26.

(090091283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Ba'dol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 111.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Filip SABBE, Jean QUINTUS et Joseph WINANDY, Administrateurs ainsi que de Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Pour copie certifiée conforme

F. SABBE / J. QUINTUS

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009076924/15.

(090090936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Ambrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.751.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mars 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Nordine GARROUCHE, M. Jean QUINTUS et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2446 Luxembourg, ainsi que de la FIDUCIAIRE H.R.T., S.à.r.l., Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009076926/17.

(090091185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Nordkapp SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.088.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 27 mai 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2009, LAC/2009/20866, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour la société
Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009076846/22.

(090091572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

FPSPi Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.873.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Mai 2009

En date du 4 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Giancarlo Ferraris en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

- de renouveler les mandats de Monsieur Stefano Del Punta, de Monsieur Ennio Gorrieri, de Monsieur Giancarlo Ferraris, de Monsieur Claudio Graziano, de Monsieur Mauro Bossola, de Monsieur Stefano Lorenzi, de Monsieur José-Benjamin Longrée et de Madame Francesca De Bartolomeo en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2009076910/19.

(090091409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.754.330,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.972.

—
In the year two thousand and nine, on the second of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Irus European Retail Property Management Company, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.941 (the "Management Company"), acting in its own name but for and on behalf of Irus European Retail Property Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) - specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under and governed by the provisions of the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the "FCP"), (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of Irus Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 121.972, incorporated under Luxembourg law by deed (the "Articles") drawn up on 12 October 2006 by Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 40 dated 24 January 2007 (page 1895), (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 1 June 2009.

Which proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares, namely, class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In respect of the Class J Shares, there shall be a share premium account relating thereto, namely a share premium account J (the "Share Premium Account J").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 69,900.- (sixty-nine thousand nine hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,684,430.- (one million six hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty Euro) to EUR 1,754,330.- (one million seven hundred fifty-four thousand three hundred thirty Euro) by issuing 69,900 (sixty-nine thousand nine hundred) new Class J Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 279,600.- (two hundred seventy-nine thousand six hundred Euro) (the "Share Premium") to be subscribed and fully paid up (as well as the Share Premium) by contribution in kind.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to the 69,900 (sixty-nine thousand nine hundred) New Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, for a total subscription price of EUR 349,500.- (three hundred forty-nine thousand five hundred Euro), whereof EUR 69,900.- (sixty-nine thousand nine hundred Euro) as payment of the par value of the New Shares and EUR 279,600.- (two hundred seventy-nine thousand six hundred Euro) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by the Sole Shareholder, prenamed, against the Company for an aggregate amount of EUR 349,500.- (three hundred forty-nine thousand five hundred Euro)

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by copies of valuation reports established by each of the management of the Company and the Sole Shareholder.

Said reports, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder therefore resolves to amend Article 5 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at to EUR 1,754,330.- (one million seven hundred fifty-four thousand three hundred thirty Euro) represented by:

- (i) 16,100 (sixteen thousand one hundred) Ordinary Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Ordinary Shares");
 - (ii) 13,571 (thirteen thousand five hundred and seventy-one) Class A Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares");
 - (iii) 8,694 (eight thousand six hundred and ninety-four) Class B Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class B Shares");
 - (iv) 10,432 (ten thousand four hundred and thirty-two) Class C Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class C Shares");
 - (v) 11,768 (eleven thousand seven hundred and sixty-eight) Class D Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class D Shares");
 - (vi) 11,917 (eleven thousand nine hundred and seventeen) Class E Shares of EUR 1 (one Euro) each (the "Class E Shares");
 - (vii) 274,200 (two hundred and seventy-four thousand two hundred) Class F Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class F Shares");
 - (viii) 180,000 (one hundred and eighty thousand) Class G Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class G Shares");
 - (ix) 17,748 (seventeen thousand seven hundred and forty-eight) Class H Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class H Shares");
 - (x) 1,140,000 (one million one hundred and forty thousand) new Class I Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class I Shares"); and
 - (xi) 69,900 (sixty-nine thousand nine hundred) new Class J Shares of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class J Shares");
- (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In respect of each Class of Shares, there shall be share premium accounts relating thereto, namely (i) the Ordinary Share Premium Account, (ii) the Share Premium Account A, (iii) the Share Premium Account B, (iv) the Share Premium Account C, (v) the Share Premium Account D, (vi) the Share Premium Account E, (vii) the Share Premium Account F, the Share Premium Account G, (ix) the Share Premium Account H (x) the Share Premium Account I and (xi) the Share Premium Account J. Any share premium paid into such share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the said share premium account.

5.3 Additional premium accounts may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 15 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

15.3 The general meeting of shareholders shall allocate the annual profit or loss (i.e. together the Ordinary Profits, Profits A, Profits B, Profits C, Profits D, Profits E, Profits F, Profits G, Profits H Profits I and Profits J) as follows:

15.3.1 In addition to the legal reserve required by law, the Company has other reserves, one for each specific class of shares, (namely (i) the Ordinary Profit Reserve, (ii) the Profit Reserve A, (iii) the Profit Reserve B, (iv) the Profit Reserve C, (v) the Profit Reserve D, (vi) the Profit Reserve E, (vii) the Profit Reserve F, (viii) the Profit Reserve G, (ix) the Profit Reserve H, (x) the Profit Reserve I and (x) the Profit Reserve J, each, a "Reserve"), the balance of which each corresponding class of Shareholders has exclusive entitlement to.

15.3.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Class of Shares for accounting and tax purposes as if each specific class of shares of IRUS HOLDING BV, of IRUS VICOLUNGO and of Zweibrücken Factory Outlet NV to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a "Profit and Loss Account"). All expenses and incomes connected to a Class of Shares shall be credited to or debited from the corresponding Profit and Loss Account.

15.3.3 The balance of each Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve.

15.3.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

15.3.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

15.3.6 As stipulated in article 5.2 above, there shall be a share premium account for the Ordinary Shares (namely the Ordinary Share Premium Account), and a share premium account for each type of specific Class of Shares (namely the Share Premium Account A, the Share Premium Account B, the Share Premium Account C, the Share Premium Account D, the Share Premium Account E, the Share Premium Account F, Share Premium Account G, the Share Premium Account H, the Share Premium Account I and the Share Premium Account J (the "Specific Class Share Premium Account")):

a) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of each Class of Shares at the time of issuance of the shares belonging to each specific Class of Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such specific Class of Shares is, or shall be, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account;

b) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of the Ordinary Shares at the time of issuance of the Ordinary Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Ordinary Share Premium Account;

15.3.7 Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account only to the holders of the type of the specific Class of Shares concerned. Dividends may be paid out of the Ordinary Share Profit and Loss Account only to the holders of Ordinary Shares.

15.3.8 Any distribution shall always be done by virtue of a resolution of the general meeting, taken upon the proposal approved by a separate meeting of shareholders of the same type as the particular Profit and Loss Account or share premium account concerned.

15.3.9 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to

a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 16 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 The liquidation proceeds available for distribution shall be distributed in accordance with the following steps:

step a. From the balance remaining after payment of debts shall be distributed, as far as possible, the Ordinary Assets, Assets A, Assets B, Assets C, Assets D, Assets E, Assets F, Assets G, Assets H, Assets I and Assets J (including any deriving proceeds), to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares respectively.

step b. From the balance remaining after step a shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Ordinary Share Premium Account, the Share Premium Account A, Share Premium Account B, Share Premium Account C, Share Premium Account D, Share Premium Account E, Share Premium Account F, Share Premium Account G, Share Premium Account H, Share Premium Account I and Share Premium Account J to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares respectively.

step c. From the balance remaining after step b shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Ordinary Profit Reserve, the Profit Reserve A, Profit Reserve B, Profit Reserve C, Profit Reserve D, Profit Reserve E, the Profit Reserve F, Profit Reserve G, the Profit Reserve H, the Profit Reserve I and the Profit Reserve J to the holders of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares respectively.

step d. The positive balance remaining after step c shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 18 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 18. Definitions.

18.1 IRUS HOLDING BV: means IRUS HOLDING B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, whose corporate seat is in Amsterdam and whose business address is at Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Commercial Register of Amsterdam under number 34259411;

18.2 IRUS VICOLUNGO: means IRUS VICOLUNGO, S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy on 27 December 2006, whose registered office is at Via del Caravaggio 6 CAP 20144, Milan, Italy and registered with the Commercial Registry of Milan under number 05529860966;

18.3 Zweibrücken Factory Outlet NV: means Zweibrücken Factory Outlet NV, a company incorporated under the laws of Belgium, whose registered office is at Nijverheidslaan, 43, 9250 Waasmunster, Belgium and registered with the Enterprise Register under the enterprise number 0876.803.487, RPM Antwerpen;

18.4 Class of Shares: means together the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares;

18.5 Ordinary Assets: means any Company's shareholding other than the Company's shareholding in IRUS HOLDING B.V. and in IRUS VICOLUNGO;

18.6 Assets A: the Company's shareholding in class A shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.7 Assets B: the Company's shareholding in class B shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.8 Assets C: the Company's shareholding in class C shares of IRUS HOLDING B.V.;

18.9 Assets D: the Company's shareholding in class D shares of IRUS HOLDING B.V.;

- 18.10 Assets E: the Company's shareholding in class E shares of IRUS HOLDING B.V.;
- 18.11 Assets F: the Company's shareholding in class F shares of IRUS HOLDING B.V.;
- 18.12 Assets G: the Company's shareholding in class G shares of IRUS HOLDING B.V.;
- 18.13 Assets H: the Company's shareholding in shares of IRUS VICOLUNGO.;
- 18.14 Assets I: the Company's shareholding in shares of Zweibrücken Factory Outlet NV.;
- 18.15 Assets J: the Company's shareholding in shares of IRUS HOLDING B.V.;
- 18.16 Ordinary Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.17 Class A Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.18 Class B Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.19 Class C Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.20 Class D Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.21 Class E Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.22 Class F Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.23 Class G Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.24 Class H Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.25 Class I Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.26 Class J Shares: has the meaning ascribed to it under clause 5 of the present articles of associations;
- 18.27 Ordinary Shareholder(s): holder(s) of Ordinary Shares in the Company;
- 18.28 Shareholder(s) A: holder(s) of Class A Shares in the Company;
- 18.29 Shareholder(s) B: holder(s) of Class B Shares in the Company;
- 18.30 Shareholder(s) C: holder(s) of Class C Shares in the Company;
- 18.31 Shareholder(s) D: holder(s) of Class D Shares in the Company;
- 18.32 Shareholder(s) E: holder(s) of Class E Shares in the Company;
- 18.33 Shareholder(s) F: holder(s) of Class F Shares in the Company;
- 18.34 Shareholder(s) G: holder(s) of Class G Shares in the Company;
- 18.35 Shareholder(s) H: holder(s) of Class H Shares in the Company;
- 18.36 Shareholder(s) I: holder(s) of Class I Shares in the Company;
- 18.37 Shareholder(s) J: holder(s) of Class J Shares in the Company;
- 18.38 Ordinary Share Premium Account: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Ordinary Shareholders;
- 18.39 Share Premium Account A: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders A;
- 18.40 Share Premium Account B: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders B;
- 18.41 Share Premium Account C: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders C;
- 18.42 Share Premium Account D: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders D;
- 18.43 Share Premium Account E: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders E;
- 18.44 Share Premium Account F: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders F;
- 18.45 Share Premium Account G: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders G;
- 18.46 Share Premium Account H: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders H;
- 18.47 Share Premium Account I: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders I;
- 18.48 Share Premium Account J: the share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders J;
- 18.49 Ordinary Profits: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Ordinary Shares of the Company;
- 18.50 Profits A: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class A held by Shareholders A in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.51 Profits B: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class B held by Shareholders B in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.52 Profits C: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class C held by Shareholders C in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.53 Profits D: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from IRUS HOLDING BV shares class D held by Shareholders D in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.54 Profits E: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class E held by Shareholders E in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.55 Profits F: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class F held by Shareholders F in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.56 Profits G: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING BV shares class G held by Shareholders G in IRUS HOLDING BV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.57 Profits H: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS VICOLUNGO shares held by Shareholders H in IRUS VICOLUNGO, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.58 Profits I: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the Zweibrücken Factory Outlet NV shares held by Shareholders I in Zweibrücken Factory Outlet NV, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.59 Profits J: the profits, as appears from the Annual Accounts, deriving from the IRUS HOLDING B.V shares held by Shareholders J in IRUS HOLDING B.V., netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

18.60 Ordinary Profit Reserve: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Ordinary Shareholders;

18.61 Profit Reserve A: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders A;

18.62 Profit Reserve B: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders B;

18.63 Profit Reserve C: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders C;

18.64 Profit Reserve D: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders D;

18.65 Profit Reserve E: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders E;

18.66 Profit Reserve F: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders F;

18.67 Profit Reserve G: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders G;

18.68 Profit Reserve H: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders H."

18.69 Profit Reserve I: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders I."

18.70 Profit Reserve J: the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the Shareholders J."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred Euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juin,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Irus European Retail Property Management Company, une société, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.941 (la "Société de Gestion"), agissant en son propre nom mais pour le compte de Irus European Retail Property Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organisé et gouverné par les dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissements spécialisés, telle qu'amendée ou remplacée de temps en temps (le "FCP"), (l'"Associé Unique").

En qualité d'Associé Unique de Irus Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social se situe au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Com-

merce et des Sociétés sous le numéro B 121.972 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant le 12 octobre 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 40 daté du 24 janvier 2007 (page 1895), (la "Société").

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 1^{er} juin 2009.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir, des parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Concernant les Parts Sociales de Classe J, il y aura un compte de prime d'émission y attachée, à savoir un compte de la prime d'émission J (le "Compte de la Prime d'Émission J").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille neuf cents euros (EUR 69.900,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente euros (EUR 1.684.430,-) à un million sept cent cinquante-quatre mille trois cent trente euros (EUR 1.754.330,-) par la création et l'émission de soixante-neuf mille neuf cents (69.900) nouvelles Parts Sociales de Classe J avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-dix-neuf mille six cents euros (EUR 279.600,-), (la "Prime d'Émission") souscrites et libérées entièrement (ainsi que la Prime d'Émission) par un apport en nature.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux soixante-neuf mille neuf cents (69.900) Nouvelles Parts Sociales, d'un Euro (EUR 1,-), chacune, pour un montant global de souscription de trois cent quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 349.500,-), dont soixante-neuf mille neuf cents euros (EUR 69.900,-) comme paiement de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et deux cent soixante-dix-neuf mille six cents euros (EUR 279.600,-) comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payées par un apport en nature consistant dans une créance certaine détenue par l'Associé Unique précité à l'encontre de la Société pour un montant global de trois cent quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 349.500,-), dont le paiement est immédiatement dû.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par des copies de rapports d'évaluations établis par chacun des conseils de gérance de la Société et de l'Associé Unique.

Lesdits rapports, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront attachés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

En conséquence de ce qui est indiqué ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à million sept cent cinquante-quatre mille trois cent trente euros (EUR 1.754.330,-) représenté par:

- (i) seize mille cent (16.100) Parts Sociales Ordinaires d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) treize mille cinq cent soixante et onze (13.571) Parts Sociales de Classe A d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe A");
- (iii) huit mille six cent quatre-vingt-quatorze (8.694) Parts Sociales de Classe B d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe B");
- (iv) dix mille quatre cent trente-deux (10.432) Parts Sociales de Classe C d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe C");
- (v) onze mille sept cent soixante-huit (11.768) Parts Sociales de Classe D d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe D");
- (vi) onze mille neuf cent dix-sept (11.917) Parts Sociales de Classe E d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe E");
- (vii) deux cent soixante-quatorze mille deux cents (274.200) Parts Sociales de Classe F d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe F");
- (viii) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe G d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe G");

(ix) dix-sept mille sept cent quarante-huit (17.748) Parts Sociales de Classe H d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe H");

(x) un million cent quarante mille (1.140.000) Parts Sociales de Classe I d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe I"); et

(xi) soixante neuf mille neuf cents (69.900) Parts Sociales de Classe J d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Classe J");

(désignées ci-après comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les "Associés".

5.2 Concernant chaque Classe de Parts Sociales, il y a des comptes de prime d'émission y attachés, à savoir (i) le Compte de la Prime d'Emission Ordinaire, (ii) le Compte de la Prime d'Emission A, (iii) le Compte de la Prime d'Emission B, (iv) le Compte de la Prime d'Emission C, (v) le Compte de la Prime d'Emission D, (vi) le Compte de la Prime d'Emission E, (vii) le Compte de la Prime d'Emission F, (viii) le Compte de la Prime d'Emission G, (ix) le Compte de la Prime d'Emission H, (x) le Compte de la Prime d'Emission I et (xi) le Compte de la Prime d'Emission J. Toute prime d'émission versée dans l'un de ces comptes de prime d'émission ne sera remboursée qu'au détenteur dudit compte de prime d'émission.

5.3 Des comptes de prime d'émission supplémentaires pourront être créés sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.3 La réunion des Associés allouera les bénéfices ou les pertes annuels (i.e. ensemble les Profits Ordinaires, les Profits A, les Profits B, les Profits C, les Profits D, les Profits E, les Profits F, les Profits G, les Profits H, les Profits I et les Profits J) comme suit:

15.3.1 En plus de la réserve légale requise par la Loi, la Société a d'autres réserves, une pour chaque classe de part sociale spécifique, (à savoir (i) la Réserve du Profit Ordinaire, (ii) la Réserve du Profit A, (iii) la Réserve du Profit B, (iv) la Réserve du Profit C, (v) la Réserve du Profit D, (vi) la Réserve du Profit E, (vii) la Réserve du Profit F, (viii) la Réserve du Profit G, (ix) la Réserve du Profit H, (x) la Réserve du Profit I et (xi) la Réserve de Profit J, chacune une "Réserve"), pour lesquelles chaque classe d'Associé dispose d'un droit exclusif sur le solde correspondant.

15.3.2 Chaque année, la Société doit déterminer comptablement et fiscalement les profits et pertes attribuables à chaque Classe de Parts Sociales, comme si chaque classe de parts sociales d'IRUS HOLDING BV, d'IRUS VICOLUNGO et de Zweibrücken Factory Outlet NV, à laquelle les Classes de Parts Sociales se réfèrent étaient le seul investissement détenu par la Société (chacun un "Compte de Résultats"). Toutes les dépenses et revenus liés à une Classe de Parts Sociales doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats correspondant.

15.3.3 Le solde de chaque Compte de Résultats devra ainsi être alloué à la Réserve correspondante.

15.3.4. Si et pour autant que les réserves légales doivent être formées ou que leurs soldes doivent être augmentés par la Société lors d'une année sociale, les soldes positifs des Comptes de Résultats doivent être utilisés pour ce but. Si possible, pour autant que ce le soit, telle réserve doit être créée ou augmentée aux comptes de chaque Compte de Résultats en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultats par rapport aux profits montrés par les comptes annuels.

15.3.5. Si et pour autant que la réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats en vertu duquel/desquels la réserve légale a été formée ou augmentée.

15.3.6 Ainsi que stipulé dans l'Article 5.2 ci-dessus, il y aura un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires), et un compte de prime d'émission pour chaque type de Parts Sociales spécifiques (à savoir le Compte de Prime d'Emission A, le Compte de Prime d'Emission B, le Compte de Prime d'Emission C, le Compte de Prime d'Emission D, le Compte de Prime d'Emission E, le Compte de Prime d'Emission F, le Compte de Prime d'Emission G, le Compte de Prime d'Emission H, le Compte de Prime d'Emission I, et le Compte de Prime d'Emission J) (le "Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Spécifiques"):

a) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales au moment de l'émission des parts sociales appartenant à chaque Classe de Parts Sociales et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Classes de Parts Sociales est ou doit être, selon le cas, alloué au compte de prime d'émission correspondant à ladite Classe de Parts Sociales;

b) le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales Ordinaires est ou doit être, selon le cas, alloué au correspondant compte de prime d'émission de Parts Sociales Ordinaires;

15.3.7. Les dividendes peuvent être payés d'un Compte des Résultats et du Compte de Prime d'Emission relatif à une Classe de Parts Sociales spécifique correspondant, seulement aux détenteurs de Parts Sociales de cette classe spécifique de parts sociales. Des dividendes ne peuvent être payés du Compte de Résultats appartenant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires qu'aux propriétaires de Parts Sociales Ordinaires.

15.3.8 Les distributions doivent toujours être faites en vertu d'une résolution des Associés, sur proposition approuvée par une réunion séparée des associés détenant le même Compte de Résultats ou le même Compte de Prime d'Emission concerné.

15.3.9. Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables conformément à la Loi.

15.4 Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Le boni de liquidation disponible pour la distribution sera réparti conformément aux étapes suivantes:

étape a. Après le paiement des dettes, à partir du solde restant seront distribués, autant que possible, les Actifs Ordinaires, les Actifs A, Actifs B, Actifs C, Actifs D, Actifs E, Actifs F, Actif, Actifs H, Actifs I et Actifs J (y compris tout montant dérivé) aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J respectivement.

étape b. A partir du solde restant après l'étape a, seront transférés, autant que possible un montant égal et proportionnel au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales A, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales B, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales C, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales D, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales E, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales F, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales G, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales H, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales I et au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales J, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J respectivement.

étape c. A partir du solde restant après l'étape b, sera transféré, autant que possible un montant égal et proportionnel à, la Réserve de Profit Ordinaire, la Réserve de Profit A, la Réserve de Profit B, la Réserve de Profit C, la Réserve de Profit D, la Réserve de Profit E, la Réserve de Profit F, la Réserve de Profit G, la Réserve de Profit H, la Réserve de Profit I et la Réserve de Profit J, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des

Parts Sociales de Classe J respectivement, proportionnellement au montant nominal total des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J respectivement.

étape d. Le solde positif restant après l'étape c sera transféré aux associés proportionnellement au montant total de leurs participations."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 18. Définitions.

18.1 IRUS HOLDING BV: signifie IRUS HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et dont l'adresse commerciale est à Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre Commercial d'Amsterdam sous le numéro 34259411;

18.2 IRUS VICOLUNGO: signifie IRUS VICOLUNGO, S.r.l., une société constituée en vertu de la loi d'Italie le 27 décembre 2006, ayant son siège social à Via del Caravaggio 6 CAP 20144, Milan, Italie et immatriculée au Registre Commercial de Milan sous le numéro 05529860966;

18.3 Zweibrücken Factory Outlet NV: signifie Zweibrücken Factory Outlet NV, une société constituée en vertu de la loi de Belgique, ayant son siège social à Nijverheidslaan, 43, 9250 Waasmunster, Belgique et immatriculée au Registre de Commerce d'Antwerpen sous le numéro 0876.803.487, RPM Antwerpen;

18.4 Classe de Parts Sociales: signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J;

18.5 Actifs Ordinaires: signifie toute participation de la Société autre que la participation de la Société dans IRUS HOLDING B.V., dans IRUS VICOLUNGO et dans Zweibrücken Factory Outlet NV;

18.6 Actifs A: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe A d'IRUS HOLDING B.V.;

18.7 Actifs B: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe B d'IRUS HOLDING B.V.;

18.8 Actifs C: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe C d'IRUS HOLDING B.V.;

18.9 Actifs D: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe D d'IRUS HOLDING B.V.;

18.10 Actifs E: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe E d'IRUS HOLDING B.V.;

18.11 Actifs F: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe F d'IRUS HOLDING B.V.;

18.12 Actifs G: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Classe G d'IRUS HOLDING B.V.;

18.13 Actifs H: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales d'IRUS VICOLUNGO;

18.14 Actifs I: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales de Zweibrücken Factory Outlet NV;

18.15 Actifs J: signifie la participation de la Société dans les Parts Sociales d'IRUS HOLDING B.V.;

18.16 Parts Sociales Ordinaires: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.17 Parts Sociales de Classe A: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.18 Parts Sociales de Classe B: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.19 Parts Sociales de Classe C: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.20 Parts Sociales de Classe D: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.21 Parts Sociales de Classe E: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.22 Parts Sociales de Classe F: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.23 Parts Sociales de Classe G: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.24 Parts Sociales de Classe H: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.25 Parts Sociales de Classe I: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.26 Parts Sociales de Classe J: a le sens énoncé sous la clause 5 des présents statuts;

18.27 Associé(s) Ordinaire(s): signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires dans la Société;

18.28 Associé(s) A: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A dans la Société;

18.29 Associé(s) B: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B dans la Société;

18.30 Associé(s) C: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C dans la Société;

18.31 Associé(s) D: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D dans la Société;

18.32 Associé(s) E: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe E dans la Société;

18.33 Associé(s) F: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe F dans la Société;

18.34 Associé(s) G: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe G dans la Société;

18.35 Associé(s) H: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe H dans la Société;

18.36 Associé(s) I: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I dans la Société;

- 18.37 Associé(s) J: signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I dans la Société;
- 18.38 Compte de Prime d'Emission Ordinaire: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés Ordinaires;
- 18.39 Compte de Prime d'Emission A: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés A;
- 18.40 Compte de Prime d'Emission B: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés B;
- 18.41 Compte de Prime d'Emission C: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés C;
- 18.42 Compte de Prime d'Emission D: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés D;
- 18.43 Compte de Prime d'Emission E: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés E;
- 18.44 Compte de Prime d'Emission F: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés F;
- 18.45 Compte de Prime d'Emission G: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés G;
- 18.46 Compte de Prime d'Emission H: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés H;
- 18.47 Compte de Prime d'Emission I: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés I;
- 18.48 Compte de Prime d'Emission J: signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des Associés J;
- 18.49 Profits Ordinaires: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales Ordinaires de la Société;
- 18.50 Profits A: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe A d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés A dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;
- 18.51 Profits B: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe B d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés B dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;
- 18.52 Profits C: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe C d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés C dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;
- 18.53 Profits D: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe D d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés D dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;
- 18.54 Profits E: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe E d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés E dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;
- 18.55 Profits F: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe F d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés F dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;
- 18.56 Profits G: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales de Classe G d'IRUS HOLDING BV détenues par les Associés G dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société, en rapport avec ses profits;
- 18.57 Profits H: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales détenues par les Associés H dans IRUS VICOLUNGO, libres des impôts dus par la Société;
- 18.58 Profits I: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales détenues par les Associés I dans Zweibrücken Factory Outlet NV, libres des impôts dus par la Société;
- 18.59 Profits J: signifie les profits, tels qu'ils apparaissent sur les Comptes Annuels, dérivant des Parts Sociales détenues par les Associés J dans IRUS HOLDING BV, libres des impôts dus par la Société;
- 18.60 Réserve du Profit Ordinaire: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés Ordinaires;
- 18.61 Réserve du Profit A: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés A;
- 18.62 Réserve du Profit B: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés B;
- 18.63 Réserve du Profit C: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés C;

- 18.64 Réserve du Profit D: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés D;
 18.65 Réserve du Profit E: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés E;
 18.66 Réserve du Profit F: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés F;
 18.67 Réserve du Profit G: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés G;
 18.68 Réserve du Profit H: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés H;
 18.69 Réserve du Profit I: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés I.
 18.70 Réserve du Profit J: signifie la réserve du profit, maintenue par la Société au profit des Associés J."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21401. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077694/5770/612.

(090091959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Servi-Prestations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.105.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par la gérance en date du 11 juin 2009 que le siège social de la société a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

Servi-Prestations

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2009076877/17.

(090091212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.921.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2009

En date du 20 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la démission de Monsieur Philippe Bens en date du 14 août 2008 en tant qu'administrateur de la Société.
- de ratifier la cooptation de Madame France Colas en qualité d'administrateur de la Société en date du 14 août 2008, en remplacement de Monsieur Philippe Bens, démissionnaire.
- de renouveler le mandat de Monsieur Carl Bernadotte en qualité de Président pour une durée indéterminée.

- de renouveler les mandats de Monsieur Carl Bernadotte, Monsieur Ulf Buhne, Monsieur Lawrence C. Chapin et Madame France Colas en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009076908/19.

(090091405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Schlumberger Europa, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.643.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 mai 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLUMBERGER EUROPA

Signature

Référence de publication: 2009076883/13.

(090091611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Arcadis Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.670.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société "Maze" Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.554, représentée par son gérant, Monsieur Benoit de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Arcadis Gestion" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion de fonds de titrisation et, le cas échéant, d'agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou de plusieurs patrimoines fiduciaires.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

"Maze" Sàrl, préqualifiée	100
Total des parts: cent parts	100

Libération

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature d'une créance tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et représenté par Monsieur de BIEN, pré-qualifié, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer / Capellen, 75, Parc d'Activités
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée la société "SEREN" Sàrl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.588, et dont le représentant permanent est Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2009 - WIL/2009/459 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 juin 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009077305/2724/118.

(090092267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Danube JointCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 415.905,28.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.926.

Les comptes annuels pour la période du 4 juin 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077021/12.

(090090868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Kaola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.814.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique décide de reconduire le mandat de la société HRT Révision S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51.238, en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour Kaola S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009076838/26.

(090090883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Cefarg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.274.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076579/10.

(090090497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Centre Bourbon, Société Civile.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg E 3.209.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale annuelle des associés qui s'est tenue le 17 juin 2009 à Luxembourg que les mandats des gérants:

- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant 51, rue d'Oetrange à L-5350 Schrassig et

- Mme Diane Diederich-Wolter, analyste financier, demeurant 9, rue de Niederpallen à L-8551 Noerdange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui statuera en 2010 sur les comptes annuels de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Diane Diederich-Wolter

Gérante

Référence de publication: 2009076644/18.

(090091416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Gespro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.649.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);

2.- "PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164).

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.-sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prémentionnées avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: "GESPRO INVEST S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société "CRITERIA S.à r.l.", prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- La société "PROCEDIA S.à r.l.", prédésignée, une action	1
TOTAL: TROIS MILLE CENT actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "CRITERIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent;

2.- "PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentante permanente;

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

- la société "MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. JEAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2009. Relation: EAC/2009/6696. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009077317/239/175.

(090091730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 898.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

In the year two thousand nine, on the eighth day of June, before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.139, (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated May 8, 2009.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 65, on 27 January 2007 (page 3101) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 3 April 2009 before the notary prenamed, published in the Mémorial C number 1091 of the 2 June 2009.

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 732,280.- (seven hundred thirty-two thousand two hundred and eighty Euro), divided into 365,640 (three hundred sixty-five thousand six hundred forty) class A shares (the "Class A Shares") and 500 (five hundred) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 2,798,720.- (two million seven hundred ninety-eight thousand seven hundred and twenty Euro) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

4) The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares.

5) By resolutions dated May 8, 2009, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006).

6) The share capital of the Company has been increased by a total amount of EUR 166,320.- (one hundred sixty-six thousand three hundred and twenty Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 732,280.- (seven hundred thirty-two thousand two hundred eighty Euro) to EUR 898,600.- (eight hundred ninety-eight thousand six hundred Euro) by creating and issuing 83,160 (eighty-three thousand one hundred sixty) new class A shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2.- (two Euro) each as follows:

25,200 (twenty-five thousand two hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Stichting Pensioenfonds Metaal en Techniek, a Dutch foundation having its registered office Burgemeester Elesenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk - The Netherlands, registered with the chamber of commerce of Haaglanden (the "Subscriber 1");

12,600 (twelve thousand six hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SEB-STIFTELSEN, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse, a pension trust having its registered office at SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm - Sweden (the "Subscriber 2");

9,450 (nine thousand four hundred fifty) New Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by ERSTE WÖLBERN IMMOBILIEN - DACHFONDS EUROPA 01 VALUE PORTFOLIO GmbH & Co. KG, a company established under German laws, having its registered office at Am Sandtorkai 54, D-20457, Hamburg, Germany (the "Subscriber 3");

31,500 (thirty-one thousand five hundred) New Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, ACTING ON BEHALF, IN THE NAME AND FOR THE RISK AND ACCOUNT OF TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, a foundation established under Dutch law, having its registered office at Stationsplein 9, 9726 AE Groningen, The Netherlands, registered under number 02071877 (the "Subscriber 4"); and

4,410 (four thousand four hundred ten) New Class A Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY, a government body established under Qatari law, having its registered office at P.O. BOX 24484, C-Ring Road, Doha, Qatar (the "Subscriber 5", together with the Subscribers 1 to 4, the "Subscribers").

These Subscribers subscribed to the New Class A Shares and had them fully paid up by payment in cash on 26 May 2009 so that the Company has at its free and entire disposal on 26 May 2009 the amount of EUR 166,320.- (one hundred sixty-six thousand three hundred twenty Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

7) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 26 May 2009, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 898,600.- (eight hundred ninety-eight thousand six hundred Euro), divided into 448,800 (four hundred forty-eight thousand eight hundred) Class A Shares and 500 (five hundred) class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"5. The subscribed capital is set at EUR 898,600.- (eight hundred ninety-eight thousand six hundred Euro), divided into 448,800 (four hundred forty-eight thousand eight hundred) class A shares (the "Class A Shares") and 500 (five hundred) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, fully paid up (by 100 %)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 2,632,400.- (two million six hundred thirty-two thousand four hundred Euro) so that Article 6.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 2,632,400.- (two million six hundred thirty-two thousand four hundred Euro) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand Euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le huit juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Flora Gibert, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.139 (la "Société"),

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 8 mai 2009.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 65 du 27 janvier 2007 (page 3101) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 3 avril 2009 par devant le notaire susnommé et non encore publié au Mémorial C.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 732.280,- EUR (sept cent trente-deux mille deux cent quatre-vingts euros) représenté par 365.640 (trois cent soixante-cinq mille six cent quarante) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et 500 (cinq cents) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 2.798.720,- EUR (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B.

4) Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A et/ou d'Actions de Catégorie B.

5) Par les résolutions prises en date du 8 mai 2009, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006).

6) Le capital social a été augmenté d'un montant total de 166.320,- EUR (cent soixante-six mille trois cent vingt euros) afin de l'élever de son montant actuel de 732.280,- EUR (sept cent trente-deux mille deux cent quatre-vingts euros) à 898.600,- EUR (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros) en créant et émettant 83.160 (quatre-vingt-trois mille cent soixante) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, comme suit:

25.200 (vingt-cinq mille deux cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Stichting Pensioenfonds Metaal en Techniek, une fondation hollandaise ayant son siège social à Burgemeester Elesenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk - Pays Bas, immatriculée au registre du commerce de Haaglanden (le "Souscripteur 1");

12.600 (douze mille six cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SEB-STIFTELSEN, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse, une fiduciaire de pension ayant son siège social à SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm - Suède (le "Souscripteur 2");

9.450 (neuf mille quatre cent cinquante) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par ERSTE WÖLBERN IMMOBILIEN - DACHFONDS EUROPA 01 VALUE PORTFOLIO GmbH & Co. KG, une société, établie selon le droit allemand, ayant son siège social à Am Sandtorkai 54, D-20457, Hamburg, Allemagne (le "Souscripteur 3");

31.500 (trente et un mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, acting on behalf, in the name and for the risk and account of TKP PENSIOEN REAL ESTATE

FONDS, une fondation établie selon le droit hollandais, ayant son siège social à Stationsplein 9, 9726 AE Groningen, Pays Bas, immatriculée sous le numéro 02071877 (le "Souscripteur 4"); et

4.410 (quatre mille quatre cent dix) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY, un administration publique établie selon le droit du Qatar, ayant son siège social à P.O. BOX 24484, C-Ring Road, Doha, Qatar (le "Souscripteur 5", ensemble avec les Souscripteurs 1 à 4, les "Souscripteurs").

Ces Souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions de Catégorie A et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire le 26 mai 2009 de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement au 26 mai 2009 du montant de 166.320,- EUR (cent soixante-six mille trois cent vingt euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

7) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 26 mai 2009, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 898.600,- EUR (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros), divisé en 448.800 (quatre cent quarante-huit mille huit cents) Actions de Catégorie A et 500 (cinq cents) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 898.600,- EUR (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros), représenté par 448.800 (quatre cent quarante-huit mille huit cents) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et 500 (cinq cents) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)".

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 2.632.400,- EUR (deux millions six cent trente-deux mille quatre cents euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 2.632.400,- EUR (deux millions six cent trente-deux mille quatre cents euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à deux mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22310. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Société et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077687/211/185.

(090092021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Autovitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 112.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009076168/220/12.

(090090349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.